

mariage  
 de ce jour le 14<sup>me</sup> Jacques Bois habitant de lieu  
 de Bergounous paroisse de Sauges et Antoinette  
 marie de Grèzes; après trois publications des bans de  
 leur mariage sans empêchement et le long obtenu  
 deid et procureur de Sauges ont donné leur consen-  
 tement et recue de nous la benediction nuptiale a nos  
 grèzes presbiter Etienne Pitot et Vidal Planes.  
 de grèzes qui nous leur signent de la Inquisite comme  
 adij les parbes Ramadier Curey